



Reconnaissance de dette non rembourser

Par **petitgilou**, le **25/03/2010** à **14:49**

Bonjour, rnj ai prete une somme de 4000 euros a mon ancienne petite amie avec reconnaissance de dette. ne me remboursant pas en decembre 2009 l affaire est passer au tribunal d instance de segre49 ou elle a ete condamner a rembourser. ensuite j ai contacte un huissier. mais celui ci n arrive pas a recuperer l argent etant donne que cette personne ne travaille pas et vis des minima sociaux. je voudrais porter plainte au tribunal penal; mais la secretaire de l huissier me dit que je n ai pas le droit puisque j ai deja une decision de justice. est ce vrai. y a t il une procedure plus efficace pour recuperer mon argent? merci pour vos conseils